La mobilisation s'organise autour de Najlae Lhimer

Publication : jeudi 25 février 2010 08:59

La République du Centre du 25 janvier 2010

autour de Najlae Lhimer

les autorités marocaines constatent que son titre de séjour n'était plus en règle.

Hier, tous les proches de la jeune Marocaine étaient réunis, à Château-Renard, pour créer un comité de soutien et réfléchir aux actions à mener.

« Le collectif bénéficie déjà de nombreux soutiens parmi lesquels le Collectif immigrés, Réseau éducation sans frontières, Sud Solidaires, le Vivre de Château-Renard, la Cimade... et nous espérons que les citoyens, élus, mêmes associatifs seront nombreux à nous rejoindre pour que nous ensemble nous puissions bouger les choses et réparions cette injustice », souligne Patricia Fauvot, la tante de Maroua, l'amie du lycée.

Un double objectif

Le comité s'est fixé un double objectif : moral et matériel. « Moral, pour que nous demandons la retour de Najlae avec un visa long séjour, pour qu'elle puisse vivre sa vie de jeune femme et poursuivre ses études. Matériel, parce qu'il nous faut récolter des fonds, d'une part pour l'aider à vivre au quotidien, seule au Maroc, d'autre part pour faire face aux frais de son retour (billet d'avion, visa...) », explique le comité de soutien.

D'ores et déjà, une pétition circule et les activités du mouvement vont se poursuivre. Une première manifestation aura lieu, ce samedi, à Châteaudun. Le départ est fixé à 15 heures sur le parvis de la Place d'Arc avant de rallier la préfecture où une audience avec le préfet a été demandée (pour les Marocaines, un bus sera à disposition au départ de Chalette-sur-Loing, place Jean-Jaurès, à 13 h 30). Une tranche silencieuse est prévue le samedi 6 mars, à Château-Renard, au départ de la mairie à 14 h 30. Enfin, une soirée de soutien devrait avoir lieu le samedi 20 mars, à la salle des fêtes de Château-Renard.

Gaël Bardin.

> Contact : rotonajlae@gmail.com

MARDI 23 FÉVRIER À RABAT. Najlae Lhimer, 19 ans, est actuellement au Maroc, p[illegible] ciation Réseau éducation sans frontières. (Photo : AFP)

[illegible] plainte, recours : la polémique

[illegible] ger des poursuites. Son père a été entendu, l'affaire suit son cours. »

Concernant sa situation administrative, Najlae avait reçu un ravvenimento, après l'expiration de son visa, une décision de refus de séjour et d'obligation de quitter le territoire.

« Pour pouvoir attaquer la décision du préfet et être défendue au tribunal par un avocat, elle a déposé une demande d'aide juridictionnelle qui permet de payer l'avocat. La décision du préfet est contestée dans le délai d'un mois, mais le dépôt de la demande d'aide juridictionnelle suspend ce délai. Quand le bureau d'aide juridictionnelle donne sa réponse, l'avocat peut déposer un recours. Ensuite, le tribunal convoquera une audience. Le bureau d'aide ne peut toujours pas donner sa réponse, et elle ne peut pas être expulsée tant que le tribunal n'a pas statué », explique Marie-Noëlle Vitry.

« J'avoue à téléphoner aux gendarmes, vendredi, pour leur dire qu'il y avait une demande en cours. Et n'ai eu aucun compte-rendu de leur part. Mais, tant qu'on n'a pas reçu la réponse du préfet, nous ne sommes pas en mesure de saisir la Commission nationale de déontologie de la sécurité, et la Cour européenne des droits de l'homme. »

[illegible] rojet de loi en discussion

[illegible] lanchent [illegible] projet [illegible] renforcer [illegible] s femmes [illegible] ences [illegible] régulière.

[illegible] une femme [illegible] ni mariage [illegible] ont un droit [illegible] qualifier ? C'est [illegible] Najlae Lhimer, [illegible] Marocaine [illegible] au lycée [illegible] Olivet et [illegible] général.

[illegible] politiques se [illegible] cette recon[illegible] vers la Fran[illegible] la préfecture [illegible] de Château-Renard, cent [illegible] une irrégulière [illegible] administrative, [illegible] tèses et l'association 9A Putes. 9A Sœurises ont dénoncé la position de la préfecture du Loiret. « Les services de l'Etat sont censés renforcer l'accueil des femmes dans les commissariats et les gendarmeries. Si les conditions régulières dans lesquelles s'était déroulée l'expulsion.

Mais la loi peut être changée... C'est ce à quoi vont s'atteler aujourd'hui les députés toutes à débattre à l'Assemblée nationale d'un projet de loi contre les violences faites aux femmes.

Ce texte vise à faire tomber les obstacles au dépôt de plainte (en garantissant par exemple la garde des enfants, le logement ou la régularité du séjour pour les femmes étrangères). Il propose que les « femmes victimes de violences, françaises ou étrangères, soient égales devant le droit » et puissent être « protégées en urgence par une ordonnance de protection ». Il demande enfin que le « renouvellement du titre de séjour soit de droit pour les femmes placées sous ordonnance de protection ».

Espérons, s'il en était besoin, Martine Rées, la présidente départementale de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), a adressé une lettre ouverte au préfet lui demandant de faire revenir Najlae...

Cette photo a été prise après les coups ouverts par son frère. Najlae Lhimer est l'une des trop nombreuses victimes des violences faites aux femmes.

QUESTIONS À

Marie-Noëlle Vitry

bénévole du Comité intermouvements auprès des évacués (Cimade)

« Contre les violences faites à toutes les femmes »

La Cimade a été la première à agir en faveur de Najlae ?

Il est vrai que j'ai été appelée en premier, vendredi à 23 h 30, par la marraine de l'année d'internat de Najlae. Puis les autres associations, RESF notamment, ont pris le relais.

Qu'est-ce qui vous révolte dans cette affaire ?

Voilà une jeune femme qui arrive à la brigade de gendarmerie avec un ami au beaux yeux, avec une main cassée, un certificat médical. [illegible] Ma révolte vient du fait que des gendarmes soit elle de sauvée si elle a des papiers ou soit elle de la protéger ?

Pourquoi Najlae n'a-t-elle pas porté plainte ?

Najlae est allée à la gendarmerie [illegible]

Phoca PDF